

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 DÉCEMBRE 2007**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois de décembre deux mille sept (19 décembre 2007), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2007-12-201

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant le point suivant : 15a. Représentant à la RGMRM.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2007;
4. Finances :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Transferts budgétaires;
5. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Adoption du règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole (Contingement des élevages porcins);
 - c. Avis de motion relatif à un projet de modification du schéma d'aménagement et de développement;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Adoption d'un projet de modification du schéma d'aménagement et de développement;
 - e. Demande d'avis au ministre sur le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement;
 - f. Résolution pour la création d'une commission de consultation;
 - g. Résolution pour déléguer au directeur général du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique portant sur la modification au schéma d'aménagement et de développement;
 - h. Résolution relative aux modalités d'application des règlements d'urbanisme en zone inondable;
6. Rapports :
- a. Rapport de l'agente de développement culturel;
 - b. Rapport de la coordonatrice de la politique familiale;
7. Mise en œuvre du plan d'action prévu à notre politique familiale (Demande d'aide financière au gouvernement);
8. Demande au gouvernement pour la mise en place d'un programme de soutien financier destiné aux MRC et villes/MRC pour la réalisation des plans d'action en lien avec leur politique familiale;
9. Entente administrative avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
10. Entente administrative avec la municipalité de Champlain;
11. Demande d'appui :
- a. MRC d'Acton (Demande relative au financement des organismes de bassin versant);
12. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
13. Accusés de réception;
14. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
- a. Représentant à la RGMRM;
16. Période de questions;
17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2007-12-202

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 28 novembre 2007, tel que rédigé.

Adoptée.

4. FINANCES

2007-12-203

4a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3223 à 3265 au 19 décembre 2007 totalisant 403 679,26\$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-12-204

4b. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Considérant les dispositions du règlement 2007-06-49 de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

Réaffectations budgétaires		
Code G/L	Description	Variation budgétaire + ou (-)
2130313	Hébergement	400 \$
2190418	Autres services techniques	600 \$
2620495	Transfert au CLD des Chenaux	90 294 \$
2620498	Soutien à l'embauche d'un agent rural	5000 \$
2659312	Frais de repas – aménagement du territoire	150 \$
2690140	Salaire technicien – programmes d'habitation	5500 \$
2690200	Contributions d'employeur	1380 \$
2690311	Frais de déplacements	1700 \$
2690312	Frais de repas	350 \$
2700311	Frais de déplacements – inspecteurs en bâtiments	1000 \$
2700341	Publication d'appels de candidature	261 \$
2700412	Services juridiques	(1261 \$)
1149100	Recouvrement de tiers – autres	(2100 \$)
1382671	Subvention du MAMR pour agent rural	(5000 \$)
1382672	Subvention du MDEIE pour le CLD	(90 294 \$)
2120952	Cour municipale	(1500 \$)
2190421	Assurance bien – umbrella, responsabilité	(1000 \$)
2659341	Publication et information	(1500 \$)
2800412	Services juridiques	(1500 \$)
2800418	Services professionnels	(2480 \$)

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à effectuer les écritures nécessaires.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

5a. **AVIS DE CONFORMITÉ**

Aucun règlement n'est soumis pour conformité.

2007-12-205

5b. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-12-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF AUX ODEURS ET AUX USAGES EN ZONE AGRICOLE**

Considérant que le développement de l'industrie porcine est susceptible d'engendrer des problèmes de cohabitation, notamment sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et dans un secteur limitrophe à cette municipalité et, qu'à cet égard, il y a lieu d'y limiter le développement de nouveaux projets d'élevages de porcs;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée du conseil de la MRC tenue le 19 septembre 2007;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter le règlement numéro 2007-12-53 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-12-53

Modifiant le règlement de contrôle intérimaire
relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole

Article 1

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole» et porte le numéro 2007-12-53.

Article 2

Le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-08 relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole est modifié par l'insertion, après l'article 3.2, du suivant :

3.2.1 Contingentement des élevages de porcs.

Dans la zone A3, les nouvelles installations d'élevage de porcs sont interdites.

La zone A3 comprend le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ainsi qu'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Cette zone est illustrée sur le plan intitulé MRC des Chenaux RCI 2007-12-53, annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Malgré l'article 3.5, le nombre d'unités animales d'un élevage de porcs existant peut être augmenté dans le périmètre compris à l'intérieur d'une unité d'élevage.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

2007-12-206

5c. **AVIS DE MOTION RELATIF À UN PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, lequel règlement porte sur un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables dans le secteur du périmètre urbain de la municipalité de Batiscan.

2007-12-207

5d. **ADOPTION D'UN PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé comprend une intervention relative à un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables;

Considérant que la MRC a produit une caractérisation d'une partie de la zone riveraine au fleuve Saint-Laurent à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Batiscan;

Considérant que cette caractérisation a permis d'élaborer des mesures particulières de protection permettant de régir la consolidation urbaine;

Considérant que l'entrée en vigueur d'un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables nécessite l'approbation gouvernementale par le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant qu'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement édicté dans le document intitulé «Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement - Plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables - Secteur périmètre urbain de la municipalité de Batiscan»;
- 2- Que la MRC des Chenaux adopte un document qui indique la nature des modifications que la municipalité de Batiscan devra apporter à ses règlements d'urbanisme, lequel document est intitulé «Modifications aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Batiscan - Conformité au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux».

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-12-208

5e. **DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande à la ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

Adoptée.

2007-12-209

5f. **FORMATION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu :

1- Que conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux forme une commission pour la tenue des assemblées publiques de consultation sur le projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

2- Que cette commission soit présidée par monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC, et composée des membres suivants :

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2007-12-210

5g. **DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POUVOIR DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À L'AMENDEMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu :

1- Que conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne, sur le territoire de la municipalité de Batiscan, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

2- Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-12-211

5h. **MODALITÉS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN ZONE INONDABLE**

Considérant que les municipalités de la MRC ont adopté le cadre réglementaire du schéma d'aménagement et de développement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Considérant que certaines demandes de permis de construction peuvent présenter des difficultés d'application des normes des règlements d'urbanisme en zone inondable;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de suggérer aux municipalités de la MRC des Chenaux une méthode d'analyse des demandes de permis de construction en zone inondable, telle qu'indiquée au document « Critères d'évaluation des travaux en zone inondable ».

Adoptée.

6. **RAPPORT**

6a. **RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – NOVEMBRE 2007**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers et s'en trouvent satisfaits.

6b. **RAPPORT DE LA COORDONNATRICE POUR LA POLITIQUE FAMILIALE**

Un rapport sur l'évolution du dossier de la politique familiale a été remis par madame Monique Landry.

2007-12-212

7. **MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PRÉVU À NOTRE POLITIQUE FAMILIALE (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT)**

Considérant que la MRC des Chenaux est engagée dans une démarche d'élaboration d'une politique familiale depuis le printemps 2006 et qu'elle prévoit débiter la mise en œuvre des plans d'action régional et locaux au printemps 2008;

Considérant que la MRC des Chenaux entend, par la mise en application de sa Politique familiale, affirmer l'importance qu'elle accorde aux familles et contribuer à l'enrichissement de leur qualité de vie;

Considérant que la MRC des Chenaux a bénéficié d'une aide financière du ministère de la Famille pour faciliter l'élaboration de la Politique familiale et qu'aucune aide est prévue actuellement pour la mise en œuvre de la Politique;

Considérant que la mise en application d'une politique familiale de MRC exige un travail soutenu de coordination des efforts et de concertation régionale et locale en vue d'assurer une cohérence dans les actions orientées en faveur du bien être et de l'épanouissement des familles;

Considérant que la MRC des Chenaux estime qu'un montant de 612 000 \$ sera nécessaire pour la coordination et la réalisation des plans d'action régional et locaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux demande à la ministre de la Famille, madame Michelle Courchesne, une aide financière de 50 000 \$ pour supporter partiellement les coûts de la mise en œuvre des plans d'action régional et locaux.

Adoptée.

2007-12-213

8. DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DESTINÉ AUX MRC ET VILLE/MRC POUR LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION EN LIEN AVEC LEUR POLITIQUE FAMILIALE

Considérant l'importance que les différentes instances gouvernementales accordent aux familles et à l'enrichissement de leur qualité de vie;

Considérant que plusieurs villes MRC et MRC ont élaboré ou élaborent présentement une politique familiale;

Considérant que pour l'amélioration de la qualité de vie des familles, il est essentiel non seulement d'élaborer une politique familiale mais surtout de veiller à la mise en application de celle-ci;

Considérant que la mise en application de la politique familiale d'une ville MRC ou d'une MRC exige un travail soutenu de coordination des efforts et de concertation en vue d'assurer une cohérence dans les actions orientées en faveur du bien-être et de l'épanouissement des familles;

Considérant que le ministère de la Famille et des Aînés offre un programme de soutien financier pour l'élaboration de politiques familiales mais qu'aucun programme de soutien financier n'est disponible présentement pour supporter la mise en œuvre des politiques familiales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux demande au Gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre de la Famille, madame Michelle Courchesne, de mettre sur pied un programme de financement pour supporter les coûts de la mise en œuvre des politiques familiales;
- 2- Que copie de la présente soit transmise aux deux unions municipales afin d'obtenir le support de leurs membres respectifs et aux MRC du Québec.

Adoptée.

2007-12-214

9. ENTENTE ADMINISTRATIVE AVEC LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et la MRC ont négocié une entente relative à l'opération et à la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de cette entente, la MRC peut confier à un tiers sa responsabilité, avec les mêmes droits et obligations;

Considérant que la MRC en est venue à une entente de sous-traitance avec la municipalité de Champlain;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte de l'entente avec la Régie relative à l'opération et à la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Champlain en vue de modifier les ententes antérieures, jointe à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Il est de plus résolu que le préfet et le directeur général soient et sont, par la présente, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2007-12-215

10. ENTENTE ADMINISTRATIVE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et la MRC ont négocié une entente relative à l'opération et à la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la MRC peut confier à un tiers sa responsabilité, avec les mêmes droits et obligations;

Considérant que la MRC en est venue à une entente de sous-traitance avec la municipalité de Champlain;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte de l'entente avec la municipalité de Champlain relative à l'opération et à la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Champlain en vue de modifier les ententes antérieures, jointe à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Il est de plus résolu que le préfet et le directeur général soient et sont, par la présente, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

11. DEMANDE D'APPUI

2007-12-216

11a. MRC D'ACTON (DEMANDE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ORGANISMES DE BASSIN VERSANT)

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé, par l'adoption de la Politique nationale de l'eau, à implanter la gestion intégrée par bassin versant dans 33 bassins jugés prioritaires;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le véhicule retenu par le gouvernement pour l'implantation de ce nouveau modèle de gestion est l'organisme de bassin versant;

Considérant qu'en vertu de la Politique nationale de l'eau, les organismes de bassin versant ont la responsabilité de mettre en oeuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée en élaborant un Plan directeur de l'eau (PDE);

Considérant qu'en plus d'agir comme table de concertation et de planification, les organismes de bassin versant agissent comme coordonnateur d'activités de sensibilisation et d'interventions ponctuelles visant à améliorer la qualité de l'eau dans leur bassin versant;

Considérant que le montant de la subvention actuellement accordée aux organismes de bassin versant ne peut suffire à l'accomplissement de tous leurs mandats;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu d'appuyer la MRC d'Action dans sa démarche auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, afin d'augmenter de façon substantielle le montant des subventions accordées aux organismes de bassin versant pour l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues par la Politique nationale de l'eau.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et des Régions (Nouveau système pour la reddition des comptes pour les sommes reçues dans le cadre du Pacte rural);
- b. Ordre des comptables agréés du Québec (Application des nouvelles normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada dans les organismes municipaux);
- c. MRC de Bécancour (Entrée en vigueur des règlements 290 et 291 modifiant le RCI no. 229);
- d. Tourisme Mauricie (Remise d'un prix spécial par la MRC des Chenaux);
- e. Résolutions d'accord pour la contribution au Parc de la rivière Batiscan :
 - i. Saint-Luc-de-Vincennes;
 - ii. Saint-Narcisse;
 - iii. Saint-Stanislas;
 - iv. Champlain;
 - v. Saint-Maurice;
 - vi. Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
 - vii. Sainte-Anne-de-la-Pérade;
 - viii. Batiscan;
 - ix. Saint-Prosper;
- f. Ministère des Affaires municipales (4^e versement de dix (82 547 \$) de l'aide financière pour le centre administratif);
- g. Ministre des Transports (Attribution d'une aide financière de 10 000 \$ pour la réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité concernant l'implantation d'un service de transport collectif);
- h. MRC de Portneuf (Règlement 300 modifiant le RCI 277);
- i. Municipalité de Saint-Maurice (Règlement 2007-477 sur le colportage et abrogeant le règlement 412);
- j. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Modernisation des pratiques en matière de gestion municipale).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- a. Commission de protection du territoire agricole (Demande à portée collective);
- b. Commission de protection du territoire agricole (Résolution 2007-10-137, demande à portée collective pour des usages résidentiels sur des lots de grande superficie);
- c. Société d'habitation du Québec (Résolution 2007-11-164 concernant le plafond de la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible au *Programme de réparations d'urgence (PRU)*);
- d. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution 2007-11-173 concernant le report des élections municipales).

14. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Union des municipalités du Québec (Invitation à joindre les rangs de l'UMQ);
- b. Institut de la statistique (Bulletin-Flash : évolution du marché du travail dans les MRC);
- c. Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (11^e prix Hommage bénévolat Québec);
- d. Sous-ministre associé à la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (Mérite québécois de la sécurité civile);
- e. FQM (Élections au sein du conseil d'administration).

15. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2007-12-217

15a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Considérant qu'au conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, les intérêts de notre MRC sont assurés par deux membres du conseil, dont le maire de la municipalité de Champlain;

Considérant que le maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, monsieur Pierre Bouchard, est le deuxième représentant de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est actuellement en réflexion sur l'avenir de cette municipalité au sein de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que les résultats de cette réflexion doivent être connus et communiqués au conseil de la MRC des Chenaux au cours du premier trimestre de l'année 2008;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement de revoir, au plus tard le 19 mars 2008, le maintien de monsieur Bouchard au poste de représentant de la municipalité régionale de comté des Chenaux au sein du conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2007-12-218

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et vingt-trois minutes (20 h 23), il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET